

Département de la Vendée
Arrondissement de La Roche sur Yon
COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 AVRIL 2017

Conseillers en exercice : 29 - Conseillers présents : 25
Conseillers votants : 28
Convocation du 20 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois d'avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Mortagne sur Sèvre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Alain BROCHOIRE, Maire.

Etaient présents : Alain BROCHOIRE, Dominique RIPAUD, Christine PAGEARD, Philippe MASSÉ, Laurence ROMPION, Damien ROY, Françoise RETAILLEAU, Laurent GRIMAUULT, Véronique GIRARDEAU, Yann POUVREAU, Arnaud BILLARD, Claude MEL, Hénia ERNOUL, Olivier SOURICE, Bénédicte BOSSARD, Dominique COUSSEAU, Sophie JAUD, Vincent BÉNÉTEAU, Amandine BRIAULT, Patrice COIRIER, Marina BEAUFRETON, Joël VOYAU, Claude GIRARDEAU, Michel COGE, Martine CATTEAU.

Excusés : Evelyne ANNÉREAU qui a donné procuration à Alain BROCHOIRE, Sandrine BARON qui a donné procuration à Vincent BENÉTEAU, Véronique ROUGEON qui a donné procuration à Claude GIRARDEAU.

Absent : Kévin GIRARDEAU

Secrétaire de Séance : Bénédicte BOSSARD

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain BROCHOIRE, Maire.

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller municipal est le suivant :

❖ **PREAMBULE**

Monsieur le Maire 1) Installation d'un nouveau membre du conseil municipal suite à une démission

❖ **FINANCES / ECONOMIE / INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire 2) Décision modificative n°1/2017 - budget annexe de lotissement Bel Air 2

Monsieur le Maire 3) Notification du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

❖ **CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT URBAIN**

Yann POUVREAU 4) SyDEV : avenant à la convention d'effacement des réseaux route de Poitiers tranche 2

Dominique COUSSEAU 5) Le Plessis : convention pour alimentation en eau potable

Monsieur le Maire 6) SyDEV : étude de faisabilité pour la réhabilitation d'une centrale hydroélectrique sur le site de Fleuriais

1 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION

Vu l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L270 du code électoral ;

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 6 avril 2017, Monsieur Aurélien MOUILLÉ l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de Vendée en a été informé.

Conformément à l'article L270 du Code Electoral, Madame Marina BEAUFRETON, suivante immédiate sur la liste « Ensemble pour Mortagne » dont faisait partie Aurélien MOUILLÉ lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

2 – DECISION MODIFICATIVE N°1/2017 – BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT BEL AIR 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 16 mars 2017 approuvant le BUDGET PRIMITIF de l'exercice en cours;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le document ci-annexé pour faire face, dans les bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune ;

Le Décision Modificative n°1 s'équilibre comme suit :

Comptes	MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	650,00 €	650,00 €
GLOBAL	0,00 €	0,00 €	650,00 €	650,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-ADOpte la décision modificative n °1.

3 – NOTIFICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES PAYS DE LA LOIRE

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire, notifié le 5 avril 2017, portant sur la gestion de la commune de Mortagne sur Sèvre pour les exercices 2011 et suivants ;

Vu l'article L.243-5 du code des juridictions financières prévoyant que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion et doit faire l'objet d'un débat ;

Le rapport d'observations définitives de la CRC a été communiqué aux membres du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir débattu, le conseil municipal,

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire portant sur la gestion de la commune de Mortagne sur Sèvre pour les années 2011 et suivantes.

4 – SYDEV / AVENANT A LA CONVENTION D'EFFACEMENT DES RESEAUX ROUTE DE POITIERS TRANCHE 2

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 à la convention n° 2016.EFF.0007 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'effacement de réseaux électriques établi par le SyDEV.

Cet avenant concerne les travaux d'effacement entre la caserne des pompiers et le poste de transformation implanté côté stade route de Poitiers, travaux initialement prévus dans la tranche 3 de l'opération route de Poitiers et réalisés dans la tranche 2.

Le montant des travaux est estimé à 8 863.00 € TTC. Le montant de la participation financière communale est fixé à 3 819 €.

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie en date du 29 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant à la convention n° 2016.EFF.0007 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'effacement des réseaux électriques,
- ACCEPTE le versement de la participation financière égale à 3 819 €,
- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant et les documents afférents à ce dossier.

5 – LE PLESSIS / CONVENTION POUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente la convention pour travaux hors programme n°07.013.2017 relative à la desserte en eau et à la défense incendie du quartier du Plessis, tranche 1 établie par VENDEE EAU.

Cette convention annule et remplace la convention n° 07.2014.2016 pour laquelle le conseil municipal s'était prononcé favorablement le 4 février 2016.

Le montant des travaux est estimé à 52 536.69 € HT. La participation communale s'élève à 27 197.20 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie en date du 29 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention pour travaux hors programme n° 07.013.2017 relative à la desserte en eau et à la défense incendie du quartier du Plessis, tranche 1,
- ACCEPTE le versement à VENDEE EAU de la participation d'un montant égal à 27 197.20 € HT,
- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer la convention et les documents afférents à ce dossier.

6 – SYDEV / ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE SITE DE FLEURIAIS

Monsieur le Maire présente la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une étude de faisabilité d'une centrale de production hydroélectrique sur le site de Fleuriais.

Cette action a pour objectif de fournir un outil d'aide à la décision en matière de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur le patrimoine communal et permettre au SyDEV de différer des travaux de renforcement en raison d'un apport supplémentaire de puissance sur le réseau électrique en place.

Le montant de l'étude est estimé à 5 000 € HT. La participation communale représente 20 % du coût réel hors taxes de l'étude.

Le projet porterait sur l'installation d'une turbine en aval d'une chaussée.

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 4 avril 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une étude de faisabilité d'une centrale de production hydroélectrique sur le site de Fleuriais.
- ACCEPTE le versement au SyDEV d'une participation égale à 20 % du coût réel hors taxe de l'étude,
- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer la convention et les documents afférents à ce dossier.

Le Maire

Alain BROCHOIRE